Le Nord

DÉPÊCHES DE LA NUIT

La loi contre les Associations

Voici d'après l'*Officiel* de ce matin dimanche, la composition de la commission extra-parlementaire du règlement de la loi.

Président : M. Coulon, vice-président du Conseil d'Etat.

Membres : MM. Combe et Vallée, sénateurs ; Sarrien et Trouillot, députés ; Dislère, président de section au Conseil d'Etat ; Jacquin et Abel Flourens, conseillers d'Etat ; Dumay, directeur général des cultes ; Fernand Faure, directeur de l'enregistrement ; Ditte, directeur des affaires civiles ; Bouquet, directeur de l'enseignement technique ; Cavard, sous-directeur chargé de de la sûreté générale au ministère de l'intérieur.

Secrétaires : MM. Magny, sous-directeur des cultes, et Jules Noël, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; secrétaire-adjoint : M. Noulens, auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat.

SERAIENT-CE DES ESPIONS ?

Cherbourg. — Le submersible *Sirène* effectuait des essais sous la direction du commandant et de l'ingénieur Laubeuf. Le commandant remarqua un petit canot monté par deux individus munis d'un appareil photographique qui semblaient suivre minutieusement les essais.

Le commandant envoya alors le canot à vapeur convoyeur s'emparer du canot ; les individus, amenés à bord, ont été interrogés, leurs plaques photographiques ont été jetées à l'eau.

Une enquête minutieuse est ouverte : les individus ont été laissés en liberté provisoire ; on ignore à quel mobile ils ont obéi.

LES ARCHITECTES FRANÇAIS

Paris. — Hier après-midi, a eu lieu dans l'hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts la distribution des récompenses de la Société centrale des architectes français.

M. Leygues, ministre, excusé était remplacé à la présidence par M. Lefort, inspecteur des Beaux-Arts.

Parmi les récompenses décernées signalons :

Une médaille d'argent à M. Riquet, commis architecte à Lille et une médaille d'argent à M. Elie Thomas, instituteur à Mareuil.

LA COURSE PARIS-BERLIN

Berlin. — Suite des arrivées :

Charron, midi 45 m. 15 s. — Farman, midi 47 m. 25 s. — Hachette, 1 h. 7 m. 50 s. — Chacchart, 1 h. 7 m. 50 s. — Hourguière, 1 h. 10 m. 32 s. — Jarrott, 1 h. 19 m. 55 s. — Renault, 1 h. 29 m. 50 s. — Osmond, 1 h. 25 m. 23 s. — Heath, 1 h. 33 m, 29. — Giraud, 1 h. 56 m. 46. — Werner, 2 h. 11 m. 15 s. — Clément, 2 h. 14 m. 10 s. — Brdeau, 2 h. 19 m. 50 s. — Voigt, 2 h, 36. — Sincholl, 2 h. 38 m. 8 s. — Cormier, 3 h. [illegible] m. 16 s.

LE PHYLLOXERA

Toul. — Le phylloxera vient d'être constaté dans les vignes d'Essey-et-Maizerais ; on craint que le terrible fléau n'envahisse d'ici quelque temps tout le vignoble toulois.

VOYAGE MINISTÉRIEL

Nantes. — M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, accompagné des directeurs de l'agriculture et des haras, est arrivé à Nantes, à la gare d'Orléans à 3 h. 1/2. Il a été salué à la gare par les autorités, puis s'est rendu à la Préfecture où ont eu lieu les réceptions accoutumées.

A 5 heures, le ministre est allé visiter le concours agricole.

La ville présente peu d'animation.

DREYFUS

Saint-Ursanne (suisse). — L'ex-capitaine Dreyfus, sa femme et ses enfants sont arrivés vendredi ici par le rapide de Genève et pour détourner l'attention, sont descendus au paisible *Hôtel au Bœuf*.

Dreyfus qui a été vu à la source hier matin et hier après-midi a été envoyé à la station thermale du Jura bernois pour y faire une cure avant l'arrivée des baigneurs d'été.

Anglais et Boers

Londres. — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, 29 juin, 10 h. 10 matin :

Les Boers ont attaqué deux blockhaus sur la ligne de Delagoa, près de Brugspruit, dans la nuit du 26. Le train blindé est arrivé à la rescousse et les a dispersés ; les Boers ont laissé quatre morts sur le train et dit-on, ont emporté 20 blessés. Nous avons pris 23 chevaux et 95 wagons. Nous avons eu 6 hommes légèrement blessés.

La ville de Richmond dans la colonie du Cap étant attaquée le 25 mai a victorieusement résisté et les Boers se sont retirés à l'arrivée d'une colonne de secours, les Boers ont eu cinq tués.

Le fieldcornet Depriez vient de se rendre à Piétersburg avec 44 hommes.

—

Londres. — Le *Sun* raconte que les Boers ont reçu la réponse du président Krueger au commandant Botha il y a 15 jours ; communication en a été faite aux Boers dans une grande réunion tenue le lundi suivant à Ermelo.

Le président Krueger a déclaré dans les termes les plus énergiques qu'il ne pouvait être question de capitulation et que tout ce que les Boers ont à faire est de maintenir le statu quo.

Cette fière réponse a provoqué les plus vifs applaudissements et la réunion s'est terminée par le vote de la continuation de la guerre.

PETIT CALENDRIER

Dimanche 30. — **Com. St-Paul.** — Ador. Phalempin, Wicres.

Soleil : lever 4 h. 1. coucher 8 h. 5. — Lune : lever 6 h. 48 s., coucher 2 h. 46 m.

Lundi 1er Juillet. — **Octave de la Nativité de Saint Jean-Baptiste.** — Ador. Cambrai (Augustines), Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix (Filles de la Charité), Bierne, Volkerinckhove, Wattignies.

Soleil : lever 4 h. 2. coucher 8 h. 5. — Lune : lever 7 h. 33 s., coucher 8 h. 39 m.

TEMPÉRATURE

Paris, samedi, temps nuageux ; à 9 h. du soir, pluie.

La température moyenne 22°2 a été supérieure de 6°5 à la normale.

Température maximum 30°3 ; minimum 14°2.

A la Tour-Eiffel id 23°7 ; id 19°2.

Baromètre à 7 h. du soir 763 m/m 7.

Lille, 1 h. du matin 763 m/m. Temps beau.

En France, le temps devient plus chaud, des orages sont encore probables, surtout dans l'Ouest.

LIBERTÉ

Sans traiter à fond la question du drapeau du Sacré-Cœur, il nous est bien permis de nous demander pourquoi cette levée universelle de truelles intimant au gouvernement docile de proscrire cet emblème de la dévotion catholique.

Ces gens-là, francs-maçons et anticléricaux de toute venue, crient à la superstition, à l'usurpation, parce qu'on arbore un drapeau national portant l'image du Cœur de Jésus.

Mais puisqu'ils ne croient pas au Sacré-Cœur, pourquoi cet acharnement ?

Qu'ils laissent donc les catholiques arborer cet étendard que ceux-ci n'ont nulle envie de transformer en drapeau d'émeute.

Mais non le vieux Ranc, le sectaire à la foi robuste qui croit à Dieu et à toute la religion puisqu'il en a si peur, crie encore aujourd'hui par toutes les feuilles radicales qui le considèrent comme un fétiche : « Le gouvernement de la République manquerait à tous ses devoirs s'il tolérait cette entreprise nouvelle de la momerie. »

Voilà qui s'appelle aimer la liberté pour l'enlever aux autres et croire à la religion pour la combattre toujours.

Ranc et ses amis du **Progrès du Nord** sont de cette façon des hommes très libéraux et très religieux.

***

Dans sa séance du 27 juin, le Comité central de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen a adopté la résolution suivante :

« Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme,

« Saisi de la question de savoir quels sont, au point de vue politique, les droits comme citoyens, des membres du corps enseignant secondaire et primaire, émet l'avis suivant :

« En dehors de leurs classes, les professeurs des lycées ou collèges et les instituteurs des écoles primaires ont les mêmes droits que tous leurs autres concitoyens. Ils doivent, en conséquence, pouvoir participer librement à tous les actes de la vie publique et, sous aucun prétexte, il ne saurait être porté une atteinte à leur droit de parler et d'écrire ».

Pourquoi dénoncer alors et persécuter les professeurs et instituteurs qui pratiquent leurs devoirs religieux ?

En vertu de cette déclaration, les professeurs et instituteurs ont le droit de se mêler aux solennités de tout genre, même religieuses.

Eh bien, non ! Cette liberté ne leur est accordée qu'à la condition de ne s'en servir que pour défendre les radicaux, les socialistes et leurs principes.

Que les fonctionnaires de l'Instruction publique ne s'y trompent pas !

Telle est la liberté qu'on leur donne, tels sont les droits qu'on leur reconnaît.

Le citoyen Debierre l'a bien dit au Congrès radical, et sa déclaration a soulevé les applaudissements.

« Tous les membres du Congrès, dit-il, ont manifesté ouvertement le désir de ne plus voir plus longtemps les fonctionnaires les plus élevés trahir sournoisement la République ; tous ont convié les Ministres et les Préfets à ne pas se laisser plus longtemps dominer par leurs bureaux, et à rester fidèles eux-mêmes aux principes républicains ».

Comme on va respirer de plus en plus librement sous le régime de l'Etat F∴ M∴ !

Ranc, la Ligue française des Droits de l'Homme, le citoyen Debierre et le Congrès radical sont de terribles apôtres de la tyrannie des âmes !

V. H.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 81, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

30 Juin. — **Eglise du Sacré-Cœur ;** *Fin.* — C'est à M. le Curé Thomas qu'on doit la plus grande partie de l'ameublement de l'église. Lorsqu'il mourut, en 1892, dans la petite maison de la rue Gay-Lussac où il demeurait, tandis que ses deux vicaires habitaient la maison voisine, il fut remplacé par M. l'abbé Caude.

Le développement de la population paroissiale ayant exigé plus de vicaires, le nouveau curé entreprit de bâtir, front au boulevard de Strasbourg et derrière l'église, un vaste presbytère bien ordonné, où il put se loger avec ses quatre collaborateurs. Nommé doyen de Condé en octobre 1898, il eut pour successeur M. l'abbé Joseph Delille, précédemment curé de Bertry, où il s'était déjà fait remarquer par un zèle tout apostolique.

En effet, M. le curé Delille ne vit que pour sa paroisse, ses paroissiens et ses œuvres paroissiales. En dehors, rien ne paraît l'intéresser, mais quand il s'agit d'eux, il montre une ardeur, une énergie, une volonté d'aboutir que rien ne saurait ébranler. Ce n'est pas seulement un bon et aimable pasteur, paissant avec attention les âmes qui lui ont été confiées, c'est un lutteur acharné, toujours sur la défensive pour préserver son troupeau du mal, et s'ingéniant à trouver les moyens d'arracher des mains du diable les brebis qu'il a pu emporter.

Le travail ne l'effraie pas. Il a résolu de terminer son église et malgré le gros capital nécessaire, la chose serait en train, si nos administrateurs s'intéressaient seulement à l'embellissement de la cité et au sort des ouvriers en bâtiments, puisque cela ne coûterait rien aux finances municipales, au contraire. Profitant d'une erreur dans le calcul de la mesure de la cession à faire à la Ville, en février 1886, des terrains qui entouraient l'église et appartenaient à sa Fabrique, la majorité du Conseil municipal refuse aujourd'hui, méchamment et sectairement, de rétrocéder à prix d'argent, 112 mètres sur les 2.242 mètres carrés qui lui ont été cédés contre l'engagement de paver les alentours du Sacré-Cœur.

En attendant des temps meilleurs, M. le Curé ne s'est pas contenté seulement d'embellir la chapelle de N.-D. du Sacré-Cœur en logeant sa statue dans l'habitacle dont nous avons parlé. Il a supprimé la plus grande partie du jardin du Presbytère et trouvé 32.000 fr. pour annexer à son église une sacristie spacieuse, trois salles de Catéchisme pouvant aisément réunir à la fois 400 enfants, une immense salle pour les œuvres de travail, réunions de conférences, etc., de vastes couloirs, très utiles comme remises, en même temps qu'ils rendent le service entre les annexes très commode ; de plus toutes ces places nouvelles de l'église, sont chauffées par un calorifère excellent.

Aucune église de Roubaix n'est desservie comme le Sacré-Cœur.

Il est impossible de ne pas admirer tous ces heureuses entreprises. Mais ce n'est pas tout : l'église est le siège de cinq confréries parmi lesquelles celle du Sacré-Cœur, érigée le 1er mai 1875, des œuvres diverses de dévotion comme l'Apostolat de la Prière, l'Association des Mères chrétiennes, etc. En plus, depuis que l'on a bâti les annexes, on y a établi l'Œuvre toute spéciale de l'*Aiguille du Sacré-Cœur* qui comprend trois comptoirs : 1° le Comptoir de Sainte-Elisabeth pour les ornements d'église ; 2° le Comptoir des Ecoles pour la confection de vêtements pour les enfants pauvres des Ecoles catholiques ; 3° le Comptoir Saint-Lazare pour le raccommodage du linge des familles pauvres dont les mères sont malades ou empêchées. Voilà une œuvre sociale et chrétienne toute récente et qui mériterait d'être imitée partout, car ce sont des paroissiennes de bonne volonté qui font gratuitement ces travaux en faveur des pauvres.

Si nous quittons enfin le quadrilatère qui renferme l'église, le presbytère, les salles de catéchisme, la Salle des Œuvres, etc., nous trouverons un peu plus loin, au boulevard de Strasbourg, la Maison Saint-François, qui sert de logement à un Patronage bien étroit pour les nombreux jeunes gens qui le fréquentent, et à un Cercle trop petit pour les hommes.

Aussi, M. le curé, songe-t-il à loger ailleurs ces derniers et très largement, car il y a beaucoup de postulants. En allant jusqu'à la rue Saint-Louis, nous y verrons une Réunion Dominicale que fréquentent 300 jeunes filles, puis il y a les Ecoles libres, et enfin une Conférence de Saint-Vincent de Paul pour les hommes.

Pour fêter l'ouverture du XXe siècle, M. le curé Delille, dont l'esprit toujours fertile en idées neuves et pratiques ne connaît pas le repos, a eu la bonne pensée d'envoyer à ses paroissiens 4000 cartes de visite d'un nouveau genre, mais d'une utilité incontestable. C'est un Calendrier Paroissial indiquant les Messes d'Hommes, les diverses Communions générales, les Premières Communions, les Retraites, les Conférences de Carême, les jours des Catéchismes, les renseignements pour les Mariages les Baptêmes, les Enterrements, et cent autres choses bonnes à savoir ; entre autres, l'explication de la division de la paroisse en quatre quartiers, chacun confié spécialement au zèle de l'un des quatre vicaires, qui apprennent ainsi à connaître tous les paroissiens et à être bien connus d'eux, ce qui aide singulièrement à rendre les relations plus faciles et plus cordiales.

Depuis le 29 janvier dernier, 1901, on peut recevoir dans l'église le Scapulaire du Sacré-Cœur.

Puisse la paroisse du Sacré-Cœur garder longtemps, M. le curé J. Delille ! et voir bientôt l'église se terminer !

Jean Ghislain

P.-S. — Depuis que cette éphéméride a été écrite, le Conseil de Fabrique de la paroisse, d'accord avec M. le curé, a décidé la construction des travées de l'église jusqu'au portail, qui se fera quand l'administration municipale sera plus conciliante.

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Tiers-Ordre de Saint-François. — Réunions mensuelles à 8 h. 1/2 du matin et à 11 h. 3/4.

Chapelle des Carmélites. — A 5 h., réunion des associés de l'Archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du saint jour du dimanche.

Paroisse Saint-Antoine. — A 10 h. du matin, pèlerinage de la Société des anciens élèves du Demi-Pensionnat Saint-Michel de Tourcoing. — 3 h., pèlerinage de N.-D. de Fives-Lille. — 4 h., pèlerinage de la paroisse Saint-Maclou de Wattrelos. — 5 h., pèlerinage de la paroisse du Sacré-Cœur et de Saint-Louis, de Tourcoing. — 5 h. 3/4, pèlerinage de la paroisse de St-François d'Assise. — 6 h. 3/4, pèlerinage des Œuvres d'hommes et de jeunes gens de Croix, Saint-Martin.

Paroisse du Sacré-Cœur. — Clôture du jubilé, à 7 h., communion générale des hommes ; à 3 h., vêpres ; salut à 6 h.

Paroisse Saint-Sépulcre. — Messe exécutée par la chorale et la symphonie du « Demi-Pensionnat Saint-Louis ».

Paroisse Saint Jean-Baptiste. — Solennité de l'Adoration.

Paroisse Saint-Joseph. — Commencement des exercices préparatoires de la fête de l'Adoration du 7 juillet.

11 h. à 12 h. — Société Saint-François-Régis, rue Saint-Antoine, 74.

11 h. 1/2 à 1 h. — Secrétariat du Peuple : Grande-Rue, 84, rue de Lannoy, 202 ; rue Descartes, 71 ; de 9 h. à 10 h., rue de France, 12.

11 h. 1/4 à 12 h. 1/2. — Bibliothèque pour tous, Grande-Rue, 84.

11 h. — Réunion du Comité de la « Bouchée de pain » et du « Prêt du couchage ».

3 h. 1/2 Régates internationales au Blanc-Seau

5 h. — Concert au Parc de Barbieux.

Union Catholique de Roubaix

Un punch offert par le Comité Directeur aux membres de la « Fédération de la Jeunesse Catholique. »

Samedi soir, dans la salle des fêtes de la *Maison des Œuvres*, un grand punch d'honneur a été offert par le Comité directeur de l'*Union catholique*, aux membres de la *Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix*.

Allocution de M. Pierre Lestienne

M. Pierre Lestienne, président de l'*Union catholique*, ouvre la séance.

Messieurs, nous vous avons réuni, dit-il, pour vous remercier au nom du Comité des Processions et de Roubaix catholique tout entier du dévouement que vous avez montré pour la cause de Jésus-Christ et de la liberté à la récente manifestation de la Fête-Dieu. (Applaudissements).

Grâce à vous, un ordre parfait n'a cessé de régner pendant le parcours.

Vous avez fait preuve, pour vos premières armes, d'une discipline et d'un courage qui nous font bien augurer de l'avenir : sous les insultes vous êtes restés intrépides et fiers ; on vous a applaudis, on aura lieu de vous imiter hélas ! vous le savez, d'un bout à l'autre de notre malheureuse France. (Applaudissements).

D'ici l'année prochaine les évènements nous diceront s'il y aura lieu de recommencer ou non cette manifestation, mais que nous devions nous abstenir ou que notre devoir exige que nous la renouvelions sous une forme quelconque, vous serez là, MM. de la Fédération, forts de votre discipline et de votre droit, soit pour tourner vers un autre but vos jeunes énergies, soit pour opposer à nouveau vos poitrines à l'armée de la Révolution. (Vifs applaudissements).

Merci encore une fois de votre dévouement : laissez-nous compter sur vous pour montrer en toute occasion pareil oubli de vous-mêmes, pareil désintéressement ! et n'est-ce point le plus bel apanage de la jeunesse de sortir d'elle-même, d'être toute à tous, de répugner à l'égoïsme et aux égoïstes. La jeunesse a l'élan, elle a l'espoir et la liberté, elle peut se livrer sans aucune arrière-pensée.

Souvenez-vous, MM. qu'elle ne vaut que par le don d'elle-même.

Et maintenant, le programme de la soirée étant assez chargé, laissez-moi terminer en citant à l'ordre du jour, M. Van den Hende, le glorieux blessé (Applaudissements prolongés), de même que la phalange vaillante des Chevaliers de la Croix, auxquels je suis heureux de donner ici mon témoignage public d'admiration pour le bien connu et inconnu qu'ils font à leur ville natale. (Ovation prolongée).

M. le Président de l'*Union Catholique* félicite aussi MM. Léon Piat et Henri Hazebrouck qui ont dû, seuls, traverser les contre-manifestants et arriver, malgré les avanies, à l'église Saint-Martin, demander la bénédiction. (Applaudissements.)

M. René Derreumaux, président de la Fédération, dans une allocution applaudie se réjouit des éloges donnés aux jeunes gens comme encouragement à persévérer.

La jeunesse catholique de Roubaix, dit-il, comprend son devoir et se prépare à se défendre et à agir.

Un vivat est chanté en l'honneur de M. Pierre Lestienne et un ban d'acclamation salue le directeur aimé de la Fédération, le R. P. Pascal, qui assiste à cette fête.

Divers rapports très intéressants sont lus ensuite par M. Romanet du Caillaud, sur l'historique de la Fédération ; par M. Victor Diligent, sur la Fête de Jeanne-d'Arc ; par M. Derreumaux sur la manifestation de la Fête-Dieu ; par M. Fernand Declercq, sur les Chevaliers de la Croix ; par M. Ch. Delannoy, sur la *Jeunesse Séraphique* ; par M. Jorion, sur la *Maison Saint-Louis*, et par M. André Toulemonde, sur la Conférence Saint-François de Sales du Collège.

La Symphonie de l'*Institut technique* a prêté son gracieux concours, ainsi que plusieurs amateurs, à cette soirée qui a relié plus intimement les divers groupes de la *Fédération de la Jeunesse catholique* de Roubaix.

Suppression et Remplacement

DES TAXES D'OCTROI

Les observations de M. Sayet

Voici la fin résumée des observations de M. Sayet :

Taxe sur les moteurs industriels. — La Municipalité a dû faire « machine en arrière » et renoncer à la moitié du droit qu'elle avait fait voter précédemment.

Ce que la population veut, ce que nous devons rechercher c'est que l'industrie qui est la source de la richesse de Roubaix, la « vache laitière » de ses habitants doit être protégée au lieu d'être combattue ; le jour, où devant renoncer à lutter pour l'existence, elle se déciderait à fuir notre territoire, c'en serait fini du travail et des salaires qu'elle y assure, c'en serait fini du peu d'activité que la situation générale économique permet encore d'avoir à Roubaix.

Nous persistons à dire que la taxe sur les moteurs industriels est aussi mauvaise que dangereuse et que l'intérêt même de Roubaix exige qu'on y renonce, non pas en partie mais complètement.

Elle n'est d'ailleurs pas défendable tant elle est injuste.

. . . .

Nous ne pouvons admettre, par exemple, que l'on remplace les 180.000 francs que l'on attend encore des moteurs industriels, par 300.000 fr. environ à retirer des taxes sur les locaux industriels et sur la propriété bâtie des usines.

Pour motiver ces taxes dans ce qu'elles ont de particulier à l'industrie, le Maire fait état des dépenses d'épuration des eaux de l'Espierre et de la perte éventuelle qui résultera pour la Ville de la construction d'une Condition publique des matières textiles, par la Chambre de Commerce.

D'abord, vous me permettrez de vous faire remarquer que nous n'avons pas à nous préoccuper, en ce moment de ces deux questions qui doivent rester étrangères à celle que nous examinons.

Il s'agit aujourd'hui de la suppression de l'octroi et de la création des taxes appelées à le remplacer et rien de plus.

Envisagées uniquement au point de vue de la suppression de l'octroi, les taxes de remplacement ne peuvent logiquement atteindre l'industrie, parce que l'industrie a été dispensée de l'octroi, pour son outillage et ses charbons par le décret du 13 février 1870 ; seule, la taxe sur la propriété bâtie peut-elle la toucher, mais encore convient-il qu'elle soit assez modérée pour ne pas déterminer l'exode des usines vers le dehors.

Je sais bien que le Maire a fait passer sous vos yeux un tableau dressé pour les besoins de la cause qui tend à prouver que les charges de l'industrie sont moins lourdes à Roubaix que dans les environs. Au point de vue strictement « contributions », ce tableau est exact, mais il reste à compléter en ce qui concerne les autres charges que l'on supporte à Roubaix et dont on est exempt dans les environs.

Pour être juste, Monsieur le Maire, vous auriez dû dire, au sujet du Peignage de l'Epeule, que vous citez comme exemple, que les 30 ou 40.000 mètres de terrain sur lesquels il repose, représente une valeur approximative de 20 frans le mètre, alors que l'on peut avoir du terrain à Wasquehal à 20 sous le mètre. Il y en existe de plus cher, mais il y en a également de meilleur marché.

Vous auriez dû ajouter qu'à Roubaix, les constructions sont grevées de 8 0/0 environ de droits de voirie et de droits sur les matériaux et qu'à Wasquehal, elles en sont dispensées.

Enfin, vous eussiez fait preuve de franchise et de loyauté en supputant pour les ajouter au montant des contributions du Peignage de l'Epeule, les intérêts résultant de l'immobilisation de l'important capital supplémentaire nécessité par l'acquisition à Roubaix, plutôt qu'à Wasquehal de l'emplacement de cet établissement.

J'en dirai autant pour les intérêts et l'amortissement du montant des droits de voirie et autres auxquels ledit établissement a été soumis.

Que serait-ce si par malheur et à l'encontre des protestations de nos concitoyens vous parveniez à faire accepter le projet qu'un mauvais génie vous a fait concevoir ? Il est facile de le deviner : toutes les charges nouvelles seraient en plus de celles qu'on pave ailleurs et, alors, comme cela a été dit et répété l'industrie roubaisienne étant placée dans une situation inférieure au droit de ses concurrentes, se trouverait réduite à l'alternative d'abaisser les salaires ou de fuir Roubaix.

Propos d'un Roubaisien

Suivant les besoins de la cause, M. le maire de Roubaix est partisan de la suppression des octrois où il en est l'adversaire.

En 1894, il pensait que cette suppression « serait plus nuisible qu'utile à la population ouvrière, en ce sens qu'elle lui ferait supporter une majoration certaine en loyers, sans compensation équivalente du côté des droits d'octroi qui ne l'atteignent que faiblement... »

En 1901, il pense tout le contraire.

Qui a raison ? Est-ce Carrette de 1901 ou celui de 1894 ?

Les Roubaisiens le savent grâce à la minorité du Conseil qui les a éclairés par une opposition aussi sage que clairvoyante.

S'il s'agit du Conditionnement de la Chambre de commerce, c'est la même chose.

Aussi, le 29 novembre 1899, au cours d'une séance du Conseil, M. le Maire disait dans un rapport :

« C'est grâce à l'intervention du citoyen Millerand, ministre du commerce, que la Chambre de Commerce a pris, à la date du 17 octobre 1899, une délibération qui règle l'attribution du nouveau bureau de Conditionnement. **Les intérêts de la commune sont ainsi sauvegardés.** Des remerciements seront adressés à M. le ministre du commerce » (Bulletin communal de 1899).

Mardi dernier, M. le Maire, soutenu avec chaleur par son adjoint Bailleul, déclarait le contraire.

Qui a raison ? Est-ce le Carrette de 1899 ou celui de 1901 ?

Si les « intérêts de la commune étaient sauvegardés » — grâce à son Excellence Millerand, en 1899, pourquoi n'est-ce plus vrai, en 1901 ?

Le Hutin.

Aveux candides...

Nous lisons dans le premier numéro du *Socialiste de Roubaix-Tourcoing* ces lignes édifiantes :

Depuis que nous sommes les maîtres à l'Hôtel-de-Ville, nous avons toujours travaillé pour adoucir — *supprimer est impossible* — les maux dont souffrent les familles ouvrières.

Réalisant les réformes municipales inscrites dans notre programme de Lyon, nous avons alloué des sommes considérables à des œuvres que nous pourrions justement qualifier de sociales. Nous avons créé des cantines scolaires ; nous distribuons aux enfants des écoles, des vêtements ; nous donnons sans compter au Bureau de Bienfaisance et aux Hospices.

On dirait vraiment que les « maîtres de l'Hôtel de Ville » tirent l'argent de leur poche, à les entendre parler de cette façon !

Nous constatons maintenant, lisons-nous ensuite, que la situation financière de la ville n'est pas brillante parce que l'industrie et le commerce traversent une crise d'une intensité telle qu'elle a sa répercussion sur toutes les branches du travail et s'étend sur tout le monde capitaliste.

Or, il nous faut de l'argent pour nos distributions de vêtements, pour les secours que nous donnons aux malheureux. *Seules, des taxes municipales frappant les riches nous donneront les fonds nécessaires.*

Vous le comprenez, travailleurs, pour que l'administration socialiste continue à vous aider en nourrissant vos enfants, en leur donnant des vêtements, en secourant les malheureux, *elle est acculée* à établir des taxes qui ne vous toucheront pas.

Voilà comment la situation doit être envisagée ; et nous défions bien nos adversaires de l'examiner et de l'exposer d'une autre façon.

Et voilà, l'administration municipale doit continuer sa propagande. Pour cela, *elle est acculée* à des taxes qui feront fuir l'industrie, mais elle s'en console aisément.

Ces aveux candides méritaient d'être retenus.

LE VOL DE LA RUE DE LANNOY

Arrestation de Lava en Angleterre

Une dépêche parvenue samedi matin à Roubaix, à M. le commissaire central, a appris la nouvelle de l'arrestation de Daniel Lava, au moment où il débarquait à Douvres en Angleterre.

Institut technique roubaisien. — Voici, par ordre de mérite, les noms des élèves des cours du soir de seconde année qui viennent de subir les épreuves orales. Le brevet d'aptitude est décerné sur une moyenne satisfaisante des épreuves écrites et de l'examen oral passé devant un jury spécial.

Filature. — Louis Kételers, Edgard Angote, Lamant, Jean Vandenbrouck, Adolphe Bayens, Joseph Termote.

Tissage. — Adolphe Draux, Philippe Pollet, Adolphe Bayens, Xavier Dumez.

Electricité. — Henri Gonderlier, Victor Blaze, Ferdinand Harbonnier, Claude Riveret, Désiré Delory, Guillaume Gosse, Bernard Caby, Joseph Delbèke, César Descamp, Julien Hurtebise, Victor Desbonnet, Joseph Termote, Oscar Commen, Victor Dendiével, Eugène Lecroart.

Nous rappelons que la distribution des récompenses est fixée au dimanche 7 juillet à 4 h. précises.

Cercle sténographique roubaisien. — Dans sa séance du 23 juin, le Cercle sténographique roubaisien a décidé, pour clôturer ses cours annuels, l'organisation d'un concours dont la date est fixée au dimanche 7 juillet prochain, à 8 h. 1/2 du matin. Ce concours, destiné aux seuls élèves du Cercle, aura lieu au siège social, Café Fourmisien, 28, rue du Vieil-Abreuvoir. Des récompenses seront décernées aux plus méritants.

Concerts publics. — Voici le programme des concerts publics qui seront donnés par la *Fanfare Delattre*, le dimanche 30 juin, de 5 à 7 heures, au Parc de Barbieux, et le jeudi 4 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, sur la place de la Liberté :

1. Le Tribut de Zamora, marche militaire, Gounod — 2. Carmen, fantaisie, Bizet. — 3. L'Olympienne, polka, exécutée sur trombone à coulisse par M. Forget, Mullot. — 4. Les Grandes Manœuvres, fantaisie militaire : *a)* Le Départ et chanson de route ; *b)* La Halte, Repos avant la Bataille ; *c)* La Bataille, G. Guillement. — 5. Cortège-Ballet, L. Montaigne. — 6. Evian, polka pour piston, par M. G. Bauwens, Gérin. — 7. L'Etoile du Nord, ouverture, Meyerbeer.

Caisse des Ecoles. — On nous communique la note suivante :

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Roubaix s'est réuni à la Mairie le vendredi 28 juin 1901, à 8 h. 1/2 du soir.

Etaient présents : MM. L. Catrice, vice-président ; A. Lepers, H. Thérin, Hervé, Milbéo, S. Ponthieu, L. Bailleul, F. Tonneau, A. Delannoy, E. Lefebvre, E. Marcoux, H. Hespel, G. Lesur, C. Durant, Bourbon, inspecteur primaire, membres ; Salembier, trésorier.

Absents : MM. H. Carrette, maire, président (excusé) ; L. Van Waerebeke (excusé), G. Derzelle, Dr Dupré, A. Lombart, D. Wichart, Dr Delattre, C. Junker, A. Dewitte.

Il a été donné lecture du procès-verbal de la séance du 22 mai 1901, lequel a été adopté sans observations.

Le Comité a délibéré ensuite sur les questions portées à l'ordre du jour : Excursion à Malo-les-Bains pour les élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires. Le Comité a décidé que cette excursion aurait lieu à une date qui sera fixée ultérieurement. Cantines scolaires. Cahier des charges pour l'adjudication des denrées. — Approuvé.

La séance a été levée à 9 heures 15.

Raccordement entre les gares de Roubaix et Tourcoing-les-Francs. — Le Préfet du Nord a pris un arrêté par lequel les plans parcellaires, tableaux indicatifs et notices s'appliquant aux immeubles dont l'occupation est nécessaire pour l'établissement d'un raccordement direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs, aux territoires de Roubaix et de Tourcoing, resteront respectivement déposés à la Mairie de chacune de ces communes pendant huit jours consécutifs à compter du 1er juillet 1901, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Il sera également déposé à la Mairie des dites communes un registre destiné à recevoir les déclarations d'élection de domicile à faire en vertu de l'article 15 § 2, de la loi du 3 mai 1841.

La commission est ainsi composée :

MM. Dron, député, conseiller général à Tourcoing ; Motte, député, conseiller général, à Roubaix ; Chatteleyn, conseiller général, à Roubaix ; Masure-Six, conseiller général, à Tourcoing ; les maires des communes de Roubaix et de Tourcoing, lesquels n'auront voix délibérative que chacun en ce qui concerne leur commune ; Tettelin, ingénieur principal de la voie au chemin de fer du Nord, chargé de l'exécution des travaux.

Exploits de pochards. — Un procès-verbal a été relevé à la charge d'un tisserand, Eugène Rassemont, 20 ans, demeurant boulevard de Colmar ; d'un peigneur, Henri Malfait, 19 ans, et d'un tisserand, Louis Agache, 20 ans, demeurant tous deux chez Mme Bonte, cabaretière rue de Lannoy, où ils ont causé du scandale étant ivres.

Arrestation pour vol. — Dans l'après-midi de vendredi, les agents de sûreté Chantraine, Tréal et Willaumez ont arrêté, rue de Tourcoing, un individu sans profession, sans domicile fixe, Arthur Parsy, 20 ans, porteur d'une couverture de cheval dont il n'a pu indiquer la provenance.

Cet individu était accompagné d'un rôdeur de frontière, Alphonse Buffels, qui, à la vue des agents, a pris la fuite.

Parsy est de plus inculpé dans un vol récent de linge, commis à Wattrelos et pour lequel un mandat d'arrêt avait été décerné contre lui, à la date du 28 juin.

Bris de vitres. — Une plainte a été déposée, vendredi soir, vers 10 h., par une ménagère.

FEUILLETON 10

SOL NATAL

Par Edmond COZ

Ragot n'était pourtant pas un abandonné : orphelin fort jeune, il est vrai, mais apparenté à des familles honorables et aisées du pays, ses oncles et ses cousins avaient tout fait pour lui procurer un état, mais il échappait sans cesse à leur surveillance et s'émancipait de tout travail comme de tout soin de propreté. Si on le vêtissait à neuf, trois jours après on le revoyait couvert de haillons, soit qu'il eût été vendre ses effets dans un village voisin, soit qu'il les eût cédés à quelque rouleur pour un certain nombre de petits verres, ou bien que, par simple monomanie, il eût couvert l'étoffe neuve de taches indélébiles et l'eût volontairement lacérée.

Ragot n'avait point de demeure fixe ; des parents, poussés par cet esprit de famille, qui a encore tant de force à la campagne, lui avaient offert successivement un asile, mais comme ils y mettaient l'inacceptable condition de porter des vêtements propres et de travailler, Ragot préférait de beaucoup coucher à la belle étoile quand il ne réussissait pas à trouver l'abri de quelques planches.

La misère, cette misère voulue, passive-[illegible] la vie publique, avait fait de l'enfant sain et robuste un adolescent chétif, puis un homme grêle.

Ragot, lorsqu'il ne portait pas quelque paquet, errait au travers du pays, les mains croisées dans les manches verdâtres d'un vêtement sans nom, les cheveux et la barbe rares, d'un blond analogue à la couleur terreuse de sa peau. Il n'était nullement idiot et s'il ne comprenait pas toujours les sages raisonnements qu'on lui tenait, c'est qu'il ne lui plaisait pas de les écouter. Quant à en profiter, jamais !

Les gamins, toujours féroces, étaient ses seuls ennemis ; ils lui lançaient souvent des pierres lorsqu'ils le trouvaient endormi sous quelque porche, après une rémunération quelconque, ou une charité imprudente l'avaient mis à même de s'enivrer.

Ragot, autrement, n'était pas mal vu de ses concitoyens qui sentaient instinctivement qu'il constituait la seule particularité, l'unique bizarrerie de Franville. Si chacun s'était lassé de le voir, si on redoutait de le voir dans les granges par la crainte qu'il n'y mît le feu — non méchamment, mais à cause de son incurable négligence — personne ne lui refusait le repas qu'il venait demander avec une mine de chien affamé, sans obséquiosité pourtant ; cet être déchu se souvenait parfois qu'il aurait dû être un homme ; il était susceptible de complaisance. S'il rencontrait une maraîchère poussant devant elle sa lourde brouette chargée de légumes, Ragot, pris d'un accès de galanterie, donnait une bonne poussée en avant, car il était doué d'une certaine force nerveuse.

Remettant exactement les lettres et les paquets, il ne lui déplaisait pas néanmoins de jouer au voleur : les jours de marché, il déchargeait volontiers le panier d'un paysan d'une partie de son contenu, puis venait remettre son larcin un quart d'heure après ; ou bien il décrochait les marchandises suspendues aux côtés des devantures, et les rapportait dès que le propriétaire avait constaté leur disparition avec de grands éclats de voix.

Mais les meilleurs amis de Ragot étaient incontestablement les gendarmes ; aussi faisait-il de longs séjours devant leur caserne, se chauffant l'hiver au soleil de midi, assis, le dos appuyé au mur blanc, les jambes allongées sur le trottoir ou battant la semelle, le dos relevé, la poitrine rentrée, lorsque les nuages ouatés de neige obscurcissaient le ciel, attendant que l'un ou l'autre vînt à sortir et le saluer d'un :

« Te voilà, mon Ragot ? »

Ragot prenait alors une position militaire, et portait la main à son front avec ce geste discipliné que l'on retrouve dans les bas-reliefs archaïques représentant quelque fidèle s'approchant de l'autel d'un dieu ; ce salut, premier enseignement que reçoit le conscrit, sans se douter jamais qu'il lui vient en droite ligne des anciens qui ont bâti les Pyramides !

Alors la conversation s'engageait sur le temps qu'il faisait ou sur les évènements du jour, auxquels Ragot prenait un intérêt plus ou moins vif, suivant qu'il avait plus ou moins bu.

Rien n'était plus curieux que le groupe amical formé par le bon gendarme et le loqueteux, si peu différent en apparence des individus au collet desquels le défenseur de l'ordre met journellement la main.

La facilité avec laquelle Ragot s'introduisait partout, la manière dont chacun agissait vis-à-vis de lui, en le considérant comme une quantité négligeable, sa réputation de buveur incorrigible et, en même temps, l'espèce de popularité dont il jouissait, grâce aux petits services qu'il rendait à chacun, avaient frappé l'esprit de Samuel dès les premiers moments de son installation à Franville. Tout de suite, il s'était rendu compte que, malgré son apparence extérieure d'imbécile, Ragot était loin d'être ce qu'on appelle à la campagne « un innocent ». Farink qui, d'ailleurs, n'était pas fâché d'avoir un homme de peine qu'il ne paierait pas, avait jugé tout le parti qu'il pouvait en tirer.

Habitué à travailler, Samuel s'entendait à faire travailler les autres ; puis il s'imaginait que Ragot, qui le favorisait, du reste, fort rarement de ses confidences, exécuterait aveuglément ce qu'il lui ordonnerait sans discerner les mobiles et les conséquences, et que ses allées et venues habituelles, ses allures bien connues et n'excitant aucun soupçon, pourraient couvrir certains de ces agissements.

Samuel persuada à Ragot de coucher chez lui : il mit à sa disposition une petite cabane isolée dans le jardin, une paillasse, un traversin, une couverture ; chaque matin il lui faisait faire les gros ouvrages, lui donnait un morceau de pain, un petit verre de fort mauvais cognac — car son but n'était nullement de le moraliser, bien au contraire — et lui promettait un second verre s'il revenait exactement le soir à l'heure qu'il lui indiquait : suivant les exigences du service, la dose était augmentée. Moyennant quoi, Farink ne doutait pas que Ragot ne lui fût attaché comme un chien et ne se montrât disposé à accomplir sur son ordre n'importe quelle besogne.

XI

Bertrand de Panizieu, après le choc de sa déconvenue, se résignait peu à peu. Son premier mouvement avait été de se révolter lorsque Philippe lui avait suggéré des moyens « trop bourgeois » de sortir d'embarras ; seul en face de lui-même, il finissait par les trouver acceptables... Ses propres objections devenaient moins péremptoires ; les impossibilités passaient au rang de simples difficultés ; ce qui n'était pas fait cette année, pourrait l'être l'année suivante... un mariage doublerait, triplerait peut-être sa fortune et lui permettrait de mener la grande vie...

En six semaines, il était facile de trouver des excuses, ne fût-ce que la brièveté du temps laissé pour s'organiser.

A la fin de l'après-midi, Bertrand y pensait encore ; le lendemain, la crise était apaisée ; d'ailleurs, il ne se sentait pas tout à fait chez lui ; il n'osait pas affirmer d'une manière trop ouverte son droit de possession vis-à-vis de la marquise — qu'il respectait et craignait autant qu'il l'aimait.

Durant les deux premiers jours, le jeune de Panizieu ne s'amusa guère.

Très primesautier, il avait l'humeur un peu changeante ; son attention était difficile à fixer longtemps de suite sur le même objet ; l'éducation sérieuse qu'il avait reçue avait glissé sur son caractère, y laissant une trace, certes, mais ne le pénétrant pas entièrement.

Bertrand restait fidèle aux grands principes ; néanmoins, il mettait parfois une pointe de fanfaronnade de vice dans ses appréciations, peut-être par atavisme de gentilhomme dont les ancêtres n'ont pas traversé indemnes la corruption élégante du XVIIIe siècle.

Le surlendemain de son arrivée à Panizieu, Bertrand fit atteler sa charrette anglaise vers trois heures de l'après-midi, et sortit seul, sans domestique.

Son intention était de se rendre à la Côte-Blanche, et d'inviter Philippe à venir déjeuner le lendemain ; il savait que sa grand'mère estimait hautement la famille Doynel ; l'excellente éducation reçue par son camarade de régiment chez les Pères faisait de lui un ami des plus sortables ; et pourtant, comme s'il eût craint instinctivement sinon un refus, au moins une objection, il préférait brûler ses vaisseaux, et annoncer que le petit-fils de Romain Doynel serait son hôte le jour suivant.

Comme le marquis atteignait l'extrémité du parc, il aperçut Hélène fort occupée à